

ASSEMBLÉE NATIONALE

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 439

présenté par

Mme Gruet, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Portier, M. Descoeur, Mme Corneloup, M. Breton
et M. Ray

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
